Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 16 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton et préavis du 30 avril 2019 par la députée de Marie-Victorin à propos des pouvoirs du lieutenant-gouverneur du Québec.

Dans sa question, la députée affirme que « le lieutenant-gouverneur a le pouvoir de recommander des projets de lois présentés à l'Assemblée nationale ». Elle demande par la suite à obtenir des documents et informations en lien avec des recommandations qui auraient été formulées par le lieutenant-gouverneur dans l'exercice de ce pouvoir.

La *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit le pouvoir de recommandation du lieutenant-gouverneur en ce qui concerne les projets de loi portant affectation d'une partie du revenu public, d'une taxe ou d'un impôt, et ce, en vertu du principe de l'initiative financière de la Couronne. Ce principe trouve également écho à l'article 30 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, qui prévoit que seul un ministre peut présenter un projet de loi qui a pour objet l'engagement de fonds publics, l'imposition d'une charge aux contribuables, la remise d'une dette envers l'État ou l'aliénation de biens appartenant à l'État.

En termes de procédure parlementaire, la recommandation est faite par un message délivré en Chambre par le ministre porteur du projet de loi qui nécessite une telle recommandation. Il s'agit d'un acte de procédure parlementaire pure, qui n'est accompagné d'aucun autre document, mémoire ou justificatif de la part du lieutenant-gouverneur qui, dans cette procédure, respecte et reconnaît le domaine de compétence législative de l'Assemblée nationale et respecte les règles du parlementarisme québécois.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Legault
Premier ministre du Québec